



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 28 MARS 2024 À 18h30

### PROCÈS-VERBAL

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Bernard NAVILLON), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Daniel CHETTA), Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD-présent de 18h30 à 20h40), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maité COUBAT (pouvoir de M. Claude VERDREAU), Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY-présent de 18h30 à 18h50), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de M. Jérôme THEVENEAU, de 18h30 à 19h30), M. Simon GEVREY (présent à partir de 18h50), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET (pouvoir de Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU (présent à partir de 19h30).

Étaient absents : Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD-absent à partir de 20h40), M. Daniel CHETTA (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à Mme Monique PINGET), M. Simon GEVREY (absent de 18h30 à 18h50), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Bernard NAVILLON (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à M. Martial MATHIRON), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON-absent de 18h30 à 19h30), M. Claude VERDREAU (pouvoir à Mme Maité COUBAT).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2<sup>ème</sup> Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique.

Assistaient à la séance : M. Jean-Marc LOVAT, Mme Marie-Jo DURIEUX, Mme Aurélie BONET, Mme Sophie BRENOT, Mme Marion CHAMBON, M. Régis MACHUREAU, Mme Marion RASPAUD, Mme Aurélie RIDET, Mme Émilie SIMONÉ, M. Joël KOEHLER, Mme Carine THOI, La Presse.

## ORDRE DU JOUR

### DÉCISIONS

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

##### Désignation du secrétariat de séance

Rapporteur : P. ESPINOSA

##### Appel

##### Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 22 février 2024

Rapporteur : P. ESPINOSA

#### FINANCES - PERSONNELS - MOYENS INFORMATIQUES - MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

##### FINANCES

##### Compte de gestion 2023 – Budget Principal

Rapporteur : V. CROUZIER

##### Compte de gestion 2023 – Budget Principal « Funérarium »

Rapporteur : V. CROUZIER

<a href="#"><u>Compte de gestion 2023 – Budget Principal « Service Commun d’Instruction des Droits des Sols »</u></a>	Rapporteur : V. CROUZIER
<a href="#"><u>Compte de gestion 2023 – Budget Annexe « Zone d’Activités Économiques (ZAE) Les Cent Journaux »</u></a>	Rapporteur : V. CROUZIER
<a href="#"><u>Compte de gestion 2023 – Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales »</u></a>	Rapporteur : V. CROUZIER
<a href="#"><u>Compte administratif 2023 – Budget Principal</u></a>	Rapporteur : V. CROUZIER
<a href="#"><u>Compte administratif 2023 – Budget Principal « Funérarium »</u></a>	Rapporteur : V. CROUZIER
<a href="#"><u>Compte administratif 2023 – Budget Principal « Service Commun d’Instruction des Droits des Sols »</u></a>	Rapporteur : V. CROUZIER
<a href="#"><u>Compte administratif 2023 – Budget Annexe « Zone d’Activités Économiques (ZAE) Les Cent Journaux »</u></a>	Rapporteur : V. CROUZIER
<a href="#"><u>Compte administratif 2023 – Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales »</u></a>	Rapporteur : V. CROUZIER
<a href="#"><u>Affectation des résultats 2023 – Budget Principal</u></a>	Rapporteur : V. CROUZIER
<a href="#"><u>Affectation des résultats 2023 – Budget Principal « Funérarium »</u></a>	Rapporteur : V. CROUZIER
<a href="#"><u>Affectation des résultats 2023 – Budget Principal « Service Commun des Droits des Sols »</u></a>	Rapporteur : V. CROUZIER
<a href="#"><u>Révision de l’Autorisation d’Engagement et des Crédits de Paiement pour le programme de la « Zone d’Activités Économiques (ZAE) Les Cent Journaux »</u></a>	Rapporteur : V. CROUZIER
<a href="#"><u>Vote des taux de fiscalité 2024</u></a>	Rapporteur : V. CROUZIER
<a href="#"><u>Budget Primitif 2024 – Budget Principal « Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise »</u></a>	Rapporteur : V. CROUZIER
<a href="#"><u>Budget Primitif 2024 – Budget Principal « Funérarium »</u></a>	Rapporteur : V. CROUZIER
<a href="#"><u>Budget Primitif 2024 – Budget Principal « Service Commune d’Instruction des Droits des Sols »</u></a>	Rapporteur : V. CROUZIER
<a href="#"><u>Budget Primitif 2024 – Budget Annexe « Zone d’Activités Économiques (ZAE) Les Cent Journaux »</u></a>	Rapporteur : V. CROUZIER
<a href="#"><u>Budget Primitif 2024 – Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales »</u></a>	Rapporteur : V. CROUZIER
<b>PERSONNELS</b>	
<a href="#"><u>Modification du tableau des effectifs N°2/2024 – Créations de postes</u></a>	Rapporteur : V. CROUZIER

# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - MOBILITÉ - TRANSPORTS - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### Déploiement d'un Contrat Local de Santé (CLS)

Rapporteur : V. DANCOURT

## PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE

### **ENFANCE - JEUNESSE**

### Approbation du Règlement Intérieur des Accueils de Loisirs Sans hébergement (ALSH) et Espaces Jeunes 2024-2025 (hors annexes)

Rapporteuse : Z. HEMAIRIA

# PROCÈS-VERBAL

## DÉCISIONS

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### Désignation du secrétariat de séance

Rapporteur : P. ESPINOSA

Conformément à l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rappelle que l'article L. 2121-15 du même code prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétariat de séance, dont le rôle consiste principalement dans la rédaction des procès-verbaux.

Si aucune candidature n'émerge de l'assemblée, Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique, pour assurer le secrétariat de ladite séance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉSIGNE** Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique, comme secrétaire de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 28 mars 2024.

#### Appel

Monsieur le secrétaire de séance procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire. Il précise qu'au moment de l'appel, 24 membres sont présents, le quorum est atteint. Le nombre de votants est à 34 voix.

#### Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 22 février 2024

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur le Président présente le procès-verbal de la dernière séance plénière qui s'est tenue le 22 février 2024 et demande aux membres du Conseil Communautaire si des observations ou des remarques sont à formuler sur sa rédaction.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la dernière séance plénière en date du 22 février 2024.

Arrivée de Monsieur Simon GEVREY, départ de Monsieur Laurent FAIVRE (suppléant de Monsieur Simon GEVREY).

## FINANCES - PERSONNELS - MOYENS INFORMATIQUES - MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

### FINANCES

#### Compte de gestion 2023 – Budget Principal

Rapporteur : V. CROUZIER

Vu l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de Gestion par Budget voté (Budget Principal et Budgets Annexes). Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023 de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures,

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion (joint en annexe) du Budget principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2023 qui fait apparaître les résultats suivants :

- Investissement	2.515.039,53 €
- Fonctionnement	7.205.936,23 €
- Résultat global de clôture exercice 2023	9.720.975,76 €

**Considérant** qu'il n'y a aucune remarque à formuler,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celle relative à la journée complémentaire,

**Statuant** sur l'exécution du Budget 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 12 mars 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion du Budget principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise dressé pour l'exercice 2023 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### Compte de gestion 2023 – Budget Principal « Funérarium »

Rapporteur : V. CROUZIER

Vu l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de Gestion par Budget voté (Budget Principal et Budgets Annexes). Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif du Budget Principal « Funérarium » de l'exercice 2023 de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures,

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion (joint en annexe) du Budget Principal « Funérarium » pour l'exercice 2023 qui fait apparaître les résultats suivants :

- Investissement	- 5.626,00 €
- Fonctionnement	14.664,66 €
- Résultat global de clôture exercice 2023	9.038,66 €

**Considérant** qu'il n'y a aucune remarque à formuler,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celle relative à la journée complémentaire,

**Statuant** sur l'exécution du Budget 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 12 mars 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion du Budget principal « Funérarium » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise dressé pour l'exercice 2023 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### Compte de gestion 2023 – Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »

Rapporteur : V. CROUZIER

Vu l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de Gestion par Budget voté (Budget Principal et Budgets Annexes). Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » de l'exercice 2023 de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures,

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » pour l'exercice 2023 qui fait apparaître les résultats suivants :

- Investissement	18.961,29 €
- Fonctionnement	74.719,47 €
- Résultat global de clôture exercice 2023	93.680,76 €

**Considérant** qu'il n'y a aucune remarque à formuler,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celle relative à la journée complémentaire,

**Statuant** sur l'exécution du Budget 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 12 mars 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise dressé pour l'exercice 2023 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Compte de gestion 2023 – Budget Annexe « Zone d'Activités Économiques (ZAE) Les Cent Journaux »**

Rapporteur : V. CROUZIER

Vu l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de Gestion par Budget voté (Budget Principal et Budgets Annexes). Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif du Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux » de l'exercice 2023 de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures,

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion du Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux » pour l'exercice 2023, dressé par Monsieur l'administrateur général des finances publiques locales, est qui fait apparaître les résultats suivants :

- Investissement	- 1.447.254,25 €
- Fonctionnement	13.605,79 €
- Résultat global de clôture exercice 2023	- 1.433.648,46 €

**Considérant** qu'il n'y a aucune remarque à formuler,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celle relative à la journée complémentaire,

**Statuant** sur l'exécution du Budget 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 12 mars 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion du Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise dressé pour l'exercice 2023 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vu l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de Gestion par Budget voté (Budget Principal et Budgets Annexes). Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales » de l'exercice 2023 de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures,

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales » pour l'exercice 2023 qui fait apparaître les résultats suivants :

- Investissement	- 179.720,52€
- Fonctionnement	9.558,64 €
- Résultat global de clôture exercice 2023	- 170.161,88 €

**Considérant** qu'il n'y a aucune remarque à formuler,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celle relative à la journée complémentaire,

**Statuant** sur l'exécution du Budget 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 12 mars 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise dressé pour l'exercice 2023 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Arrivée de Monsieur Jérôme THEVENEAU.

### **Compte administratif 2023 – Budget Principal**

Rapporteur : V. CROUZIER

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier ses articles L. 1612-12, L.1612-13, L.2121-31 et D. 2342-1, applicables aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi des articles L. 1612-20 I, L. 5211-36 et R. 5211-13,

**Vu**, la délibération du Conseil Communautaire du 16 mars 2023 relative à l'adoption du Budget primitif du Budget Principal,

Vu, le Compte de Gestion de l'exercice 2023,

Le Compte Administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du Budget, il compare à cette fin :

- D'une part les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du Budget,
- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le Compte Administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif (joint en annexe) du Budget Principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2023. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière,

En section de fonctionnement et d'investissement, le Compte Administratif présente les résultats suivants en dépenses et en recettes :

**Clé CMES PLAINE DIJONNAISE - Clé CMES PLAINE DIJONNAISE - CA - 2023**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	13 137 683,36	G	14 524 597,26
	Section d'investissement	B	1 301 596,42	H	1 052 933,42
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	5 819 022,33 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	2 763 702,53 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	14 439 279,78	= G+H+I+J	24 160 255,54
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	299 767,04	L	45 674,86
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	299 767,04	= K+L	45 674,86
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	13 137 683,36	= G+I+K	20 343 619,59
	Section d'investissement	= B+D+F	1 601 363,46	= H+J+L	3 862 310,81
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	14 739 046,82	= G+H+I+J+K+L	24 205 930,40

Vu, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 12 mars 2024,

Après avoir désigné Monsieur Gilles BRACHOTTE, 1<sup>er</sup> vice-président délégué à la Mutualisation, à l'Action culturelle et au Tourisme pour présider en lieu et place de Monsieur le Président,

**Sortie de Monsieur le Président de la séance.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **CONSTATE**, au titre de l'exercice 2023 du Budget principal, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** le résultat global de clôture du Budget principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2023 à 9 720 975,76 € (Neuf millions sept cent vingt mille neuf cent soixante-quinze euros et soixante-seize centimes).
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

### Compte administratif 2023 – Budget Principal « Funérarium »

Rapporteur : V. CROUZIER

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier ses articles L. 1612-12, L.1612-13, L.2121-31 et D. 2342-1, applicables aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi des articles L. 1612-20 I, L. 5211-36 et R. 5211-13,

**Vu**, la délibération du Conseil Communautaire du 16 mars 2023 relative à l'adoption du Budget primitif du Budget Principal « Funérarium »,

**Vu**, le Compte de Gestion de l'exercice 2023 du Budget Principal « Funérarium »,

Le Compte Administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du Budget, il compare à cette fin :

- D'une part les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du Budget,
- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le Compte Administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif du Budget Principal « Funérarium » pour l'exercice 2023. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière,

En section de fonctionnement et d'investissement, le Compte Administratif présente les résultats suivants en dépenses et en recettes :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 17 291,71	G 20 833,30	G-A	3 541,59
	Section d'investissement	B 10 408,00	H 11 342,31	H-B	934,31

		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 11 123,07 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 6 560,31 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		P= A+B+C+D 34 260,02	Q= G+H+I+J 43 298,68	=Q-P	9 038,66

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 17 291,71	= G+I+K 31 956,37	14 664,66	
	Section d'investissement	= B+D+F 16 968,31	= H+J+L 11 342,31	-5 626,00	
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 34 260,02	= G+H+I+J+K+L 43 298,68	9 038,66	

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 12 mars 2024,

Après avoir désigné Monsieur Gilles BRACHOTTE, 1<sup>er</sup> vice-président délégué à la Mutualisation, à l'Action culturelle et au Tourisme pour présider en lieu et place de Monsieur le Président,

**Sortie de Monsieur le Président de la séance.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **CONSTATE**, au titre de l'exercice 2023 du Budget principal « Funéraire » les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
- **ARRÊTE** le résultat global de clôture du Budget principal « Funéraire » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2023 à 9 038,66 € (Neuf mille trente-huit euros et soixante-six centimes),
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

**Compte administratif 2023 – Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »**

Rapporteur : V. CROUZIER

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier ses articles L. 1612-12, L.1612-13, L.2121-31 et D. 2342-1, applicables aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi des articles L. 1612-20 I, L. 5211-36 et R. 5211 13,

**Vu**, la délibération du Conseil Communautaire du 16 mars 2023 relative à l'adoption du Budget primitif du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »,

**Vu**, le Compte de Gestion de l'exercice 2023 du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »,

Le Compte Administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du Budget, il compare à cette fin :

- D'une part les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du Budget,
- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le Compte Administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » pour l'exercice 2023. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière.

En section de fonctionnement et d'investissement, le Compte Administratif présente les résultats suivants en dépenses et en recettes :

**Cté CMES PLAINE DIJONNAISE - URBANISME - CA - 2023**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>	

**EXECUTION DU BUDGET**

		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	161 760,99	G	166 960,38
	Section d'investissement	B	0,00	H	1 948,00
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	69 520,08 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	17 013,29 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	161 760,99	= G+H+I+J	255 441,75
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	0,00	= K+L	0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	161 760,99	= G+I+K	236 480,46
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	18 961,29
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	161 760,99	= G+H+I+J+K+L	255 441,75

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 12 mars 2024,

Après avoir désigné Monsieur Gilles BRACHOTTE, 1<sup>er</sup> vice-président délégué à la Mutualisation, à l'Action culturelle et au Tourisme pour présider en lieu et place de Monsieur le Président,

## Sortie de Monsieur le Président de la séance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE**, au titre de l'exercice 2023 du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols », les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** le résultat global de clôture du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols », de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2023 à 93 680,76 € (Quatre-vingt-treize mille six cent quatre-vingts euros et soixante-seize centimes),
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

### Compte administratif 2023 – Budget Annexe « Zone d'Activités Économiques (ZAE) Les Cent Journaux »

Rapporteur : V. CROUZIER

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier ses articles L. 1612-12, L.1612-13, L.2121-31 et D. 2342-1, applicables aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi des articles L. 1612-20 I, L. 5211-36 et R. 5211-13,

**Vu**, la délibération du Conseil Communautaire du 16 mars 2023 relative à l'adoption du Budget primitif du Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux »,

**Vu**, le Compte de Gestion de l'exercice 2023 du Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux »,

Le Compte Administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du Budget, il compare à cette fin :

- D'une part les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du Budget,
- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le Compte Administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif du Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux » pour l'exercice 2023. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de Gestion dressé par Monsieur l'administrateur général des finances publiques locales.

En section de fonctionnement et d'investissement, le Compte Administratif présente les résultats suivants en dépenses et en recettes :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 584 777,28	G	1 589 304,32
	Section d'investissement	B	1 588 785,88	H	314 104,38
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	9 078,75 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	172 572,75 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	<b>3 346 135,91</b>	= G+H+I+J	<b>1 912 487,45</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	<b>0,00</b>	= K+L	<b>0,00</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 584 777,28	= G+I+K	1 598 383,07
	Section d'investissement	= B+D+F	1 761 358,63	= H+J+L	314 104,38
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	<b>3 346 135,91</b>	= G+H+I+J+K+L	<b>1 912 487,45</b>

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 12 mars 2024,

Après avoir désigné Monsieur Gilles BRACHOTTE, 1<sup>er</sup> vice-président délégué à la Mutualisation, à l'Action culturelle et au Tourisme pour présider en lieu et place de Monsieur le Président,

#### Sortie de Monsieur le Président de la séance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- **CONSTATE**, au titre de l'exercice 2023 du Budget Annexe « Les Cent Journaux », les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
- **ARRÊTE** le résultat global de clôture du Budget Annexe « Les Cent Journaux » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2023 à – 1 433 648,46 € (moins Un million quatre cent trente-trois mille six cent quarante-huit euros et quarante-six centimes),
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

#### Compte administratif 2023 – Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales »

Rapporteur : V. CROUZIER

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier ses articles L. 1612-12, L.1612-13, L.2121-31 et D. 2342-1, applicables aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi des articles L. 1612-20 I, L. 5211-36 et R. 5211-13,

**Vu**, la délibération du Conseil Communautaire du 16 mars 2023 relative à l'adoption du Budget primitif du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales »,

**Vu**, le Compte de Gestion de l'exercice 2023 du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales »,

Le Compte Administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du Budget, il compare à cette fin :

- D'une part les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du Budget,
- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le Compte Administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales » pour l'exercice 2023. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de Gestion dressé par Monsieur l'administrateur général des finances publiques locales.

En section de fonctionnement et d'investissement, le Compte Administratif présente les résultats suivants en dépenses et en recettes :

**Cté CMES PLAINE DIJONNAISE - Budget Zones intercom Industrielles et Commerciales - CA - 2023**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	406 821,97	G	412 652,36
	Section d'investissement	B	401 894,52	H	380 773,33

		+	+		
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	3 728,25 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	158 599,33 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	967 315,82	= G+H+I+J	797 153,94
---------------------------------------	--	-----------	------------	-----------	------------

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	0,00	= K+L	0,00

<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	406 821,97	= G+I+K	416 380,61
	Section d'investissement	= B+D+F	560 493,85	= H+J+L	380 773,33
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	967 315,82	= G+H+I+J+K+L	797 153,94

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 12 mars 2024,

Après avoir désigné Monsieur Gilles BRACHOTTE, 1<sup>er</sup> vice-président délégué à la Mutualisation, à l'Action culturelle et au Tourisme pour présider en lieu et place de Monsieur le Président,

### **Sortie de Monsieur le Président de la séance.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **CONSTATE**, au titre de l'exercice 2023 du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales », les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
- **ARRÊTE** le résultat global de clôture du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2023 à - 170 161,88 € (moins Cent soixante-dix mille cent soixante et un euros et quatre-vingt-huit centimes),
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

### **Affectation des résultats 2023 – Budget Principal**

Rapporteur : V. CROUZIER

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu**, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2023 du Budget Principal,

Monsieur le Président propose au regard des résultats de clôture, l'affectation suivante au Budget Principal :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES mandats émis	RECETTES titres émis	DEPENSES mandats émis	RECETTES titres émis
13 137 683,36	14 524 597,26	1 301 596,42	1 052 933,42
	excédent N-1		excédent N-1
	<b>5 819 022,33</b>	-	<b>2 763 702,53</b>
13 137 683,36	20 343 619,59		3 816 635,95
<b>Report E002</b>	<b>7 205 936,23</b>	<b>Report E001</b>	<b>2 515 039,53</b>

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 12 mars 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le report de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 7.205.936,23 € (Sept millions deux cent cinq mille neuf cent trente-six euros et vingt-trois centimes) à l'article 002 en recettes de fonctionnement du Budget Principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2024,
- **APPROUVE** le report de l'excédent d'investissement d'un montant de 2 515 039,53 € (Deux millions cinq cent quinze mille trente-neuf euros et cinquante-trois centimes) à l'article 001 en recettes d'investissement du Budget principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2024,

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

### Affectation des résultats 2023 – Budget Principal « Funérarium »

Rapporteur : V. CROUZIER

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu**, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2023 du Budget Principal « Funérarium »,

Monsieur le Président propose au regard des résultats de clôture, l'affectation suivante Budget Principal « Funérarium » :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES mandats émis	RECETTES titres émis	DEPENSES mandats émis	RECETTES titres émis
17 291,71	20 833,30	10 408,00	11 342,31
	excédent N-1	déficit N-1	
	11 123,07	6 560,31	-
17 291,71	31 956,37	16 968,31	11 342,31
	14 664,66		- 5 626,00
		5 626,00	Report D001
		9 038,66	Report E002
		5 626,00	Report 1068

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 12 mars 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'affectation du déficit d'investissement de 5 626,00 € (Cinq mille six cent vingt-six euros) à l'article 001 en dépenses d'investissement,
- **APPROUVE**, pour le financement de la section d'investissement, l'affectation de 5.626,00 € (Cinq mille six cent vingt-six euros) à l'article 1068 en recettes d'investissement,
- **DÉCIDE** du report de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 9 038,66 € (Neuf mille trente-huit euros et soixante-six centimes) à l'article 002 en recettes de fonctionnement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

### Affectation des résultats 2023 – Budget Principal « Service Commun des Droits des Sols »

Rapporteur : V. CROUZIER

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu**, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2023 du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »,

Monsieur le Président propose au regard des résultats de clôture, l'affectation suivante Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES mandats émis	RECETTES titres émis	DEPENSES mandats émis	RECETTES titres émis
161 760,99	166 960,38		1 948,00
	excédent N-1 <b>69 520,08</b>		excédent N-1 <b>17 013,29</b>
161 760,99	236 480,46		18 961,29
<b>Report E002</b>	<b>74 719,47</b>	<b>Report E001</b>	<b>18 961,29</b>

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 12 mars 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le report de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 74 719,47 € (Soixante-quatorze mille sept cent dix-neuf euros et quarante-sept centimes) à l'article 002 en recettes de fonctionnement du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » pour l'exercice 2024,
- **APPROUVE** le report de l'excédent d'investissement d'un montant de 18 961,29 € (Dix-huit mille neuf cent soixante et un euros et vingt-neuf centimes) à l'article 001 en dépenses d'investissement du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » pour l'exercice 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

**Révision de l'Autorisation d'Engagement et des Crédits de Paiement pour le programme de la « Zone d'Activités Économiques (ZAE) Les Cent Journaux »**

Rapporteur : V. CROUZIER

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2311-3 et R 2311-9,

**Vu**, la délibération n° 26/10/2023/10 du Conseil Communautaire en date du 26 octobre 2023 portant adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

**Vu**, la délibération n°23/03/2023/17 du Conseil Communautaire en date du 16 mars 2023 portant révision de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement pour le programme de la « Zone d'Activités Économiques (ZAE) Les Cent Journaux,

Il est rappelé qu'un des principes des Finances Publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Les articles L 2311-3 et R 2311-9 du CGCT disposent que la section de fonctionnement peut comprendre des autorisations d'engagement (AE) et la section d'investissement des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) relatifs notamment aux opérations pluriannuelles.

L'autorisation d'engagement constitue la limite supérieure du financement de la dépense pour une opération. Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.

Le vote de l'autorisation de programme ou de l'autorisation d'engagement est une décision budgétaire, de la compétence du Conseil Communautaire et doit être accompagnée d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des dépenses et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Elles sont votées par le Conseil Communautaire :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement,
- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AE/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (Budget Primitif, Décision Modificative, Compte Administratif).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses de fonctionnement rattachées à une autorisation d'engagement peuvent être liquidées et mandatées par Monsieur le Président jusqu'au vote du Budget, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation d'engagement.

Par délibération n°23/03/2023/17 en date du 16 mars 2023, le Conseil Communautaire a ouvert une autorisation de programme pour le programme de la « Zone d'Activités Économiques (ZAE) Les Cent Journaux ».

Pour faire suite au passage en nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et s'agissant de dépenses de fonctionnement, il convient de la reprendre en modifiant les montants, pour donner suite au décalage de l'engagement de l'opération de la « ZAE les Cent Journaux ».

**Considérant** le coût estimé de l'opération à hauteur de 6 700 000,00 € (Six millions sept cent mille euros), que cette opération devrait être réalisée sur quatre exercices budgétaires de 2023 à 2026 et que la gestion financière de cette opération en procédure AE/CP offre une meilleure lisibilité en ne faisant pas supporter sur un seul exercice l'intégralité de la dépense pluriannuelle mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice,

Monsieur le Président propose de réviser pour l'année 2024 l'Autorisation d'Engagement (AE) et les Crédits de Paiement (CP) pour le programme de la « ZAE Les Cent Journaux », selon le calendrier suivant :

Désignation	ZAE Les Cent Journaux		
	Autorisation d'Engagement	Réalisé	Crédits de paiement proposés
Crédit de Paiement 2023 (CP 2023)	6 700 000,00	1 270 672,90	-
Crédit de Paiement 2024 (CP 2024)	2 100 000,00		1 100 000,00
Crédit de Paiement 2025 (CP 2025)	2 400 000,00		2 000 000,00
Crédit de Paiement 2026 (CP 2026)	1 200 000,00		2 329 327,10

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 12 mars 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de la révision de l'Autorisation d'Engagement (AE) et les Crédits de Paiement (CP) de la « ZAE Les Cent Journaux »,
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiements telle que présentée ci-dessus,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget annexe « Zone d'Activités Économiques (ZAE) Les Cent Journaux »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, ainsi qu'à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux Crédits de Paiement indiqués ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

## Vote des taux de fiscalité 2024

Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire les taux de fiscalité pratiqués depuis 2016 et rappelle qu'il s'agit de la septième année où l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est soumis au régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'article 1636 B sexies dispose que :

« I. – 1. Sous réserve des dispositions des articles 1636 B septies et 1636 B decies les conseils municipaux et les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre, votent chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et de la cotisation foncière des entreprises.

Ils peuvent :

- a) Soit faire varier dans une même proportion les taux des quatre taxes appliqués l'année précédente,
- b) Soit faire varier librement entre eux les taux des quatre taxes.

Dans ce cas :

1° Le taux de cotisation foncière des entreprises et le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale :

- ne peuvent, par rapport à l'année précédente, être augmentés dans une proportion supérieure à l'augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties ou, si elle est moins élevée, à celle du taux moyen des taxes foncières, pondéré par l'importance relative des bases de ces deux taxes pour l'année d'imposition,
- ou doivent être diminués, par rapport à l'année précédente, dans une proportion au moins égale, soit à la diminution du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties ou à celle du taux moyen pondéré des taxes foncières, soit à la plus importante de ces diminutions lorsque ces deux taux sont en baisse.

2° Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la taxe ».

De plus, pour l'application du b du 1, du 2, du 3 et du 5 du I de l'article 1636 B sexies :

- 1° Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est égal au taux moyen de cette taxe constaté dans l'ensemble des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. Pour les établissements publics de coopération intercommunale qui font application des dispositions du II de l'article 1609 nonies C, le taux moyen pondéré tient compte du produit perçu par l'établissement public de coopération intercommunale,
- 2° Le taux moyen pondéré des taxes foncières est égal à la somme des taux moyens constatés pour chacune de ces taxes dans l'ensemble des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale pondérés par l'importance relative des bases de ces deux taxes pour l'année visée au 3° ; toutefois, pour l'application du 3 du I de l'article 1636 B sexies, pour le calcul des taux moyens pondérés constatés pour chacune de ces taxes, il n'est pas tenu compte des taux inférieurs aux trois quarts du taux moyen pondéré des communes membres du groupement constaté pour chaque taxe l'année précédente. Pour les établissements publics de coopération intercommunale qui font application des dispositions du II de l'article 1609 nonies C, le taux moyen pondéré tient compte du produit perçu par l'établissement public de coopération intercommunale,
- 3° La variation des taux définis aux 1° et 2° est celle constatée l'année précédant celle au titre de laquelle l'établissement public de coopération intercommunale vote son taux de cotisation foncière des entreprises

ou celui applicable dans la zone d'activités économiques. Lorsque les taux définis aux 1° et 2° n'ont pas varié l'année précédant celle au titre de laquelle l'établissement public de coopération intercommunale vote son taux de cotisation foncière des entreprises ou celui applicable dans la zone d'activité économique, la variation prise en compte est celle constatée au titre de l'antépénultième année.

Au vu des résultats constatés sur l'exercice budgétaire 2023 et compte-tenu des propositions des différents Budgets primitifs, Monsieur le Président propose le maintien du taux de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB), de la Taxe sur le Foncier Non-Bâti (TFNB), du Taux Moyen Pondéré pour la Cotisation Foncière des Entreprises et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). La taxe d'habitation (TH) est également maintenue.

Ainsi, Monsieur le Président propose les taux suivants :

Taxes	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TH	6,99%	7,26%	7,35%	7,35%			THRS	7,35%	7,35%
TFB	7,41%	7,69%	7,78%	7,78%	7,78%	7,78%	7,78%	7,78%	7,78%
TFNB	16,42%	17,04%	17,24%	17,24%	17,24%	17,24%	17,24%	17,24%	17,24%
CFE	7,54%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%
FPZ	18,99%								
TEOM	8,13%	8,13%	8,13%	7,88%	7,88%	7,88%	7,88%	7,88%	7,88%

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 12 mars 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les taux ci-dessus proposés, soit :

➤ Taxe Habitation sur les habitations secondaires :	7,35%
➤ Taxe Foncier Bâti :	7,78%
➤ Taxe Foncier Non Bâti :	17,24%
➤ Cotisation Foncière des Entreprises :	23,12%
➤ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :	7,88%

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

### **Budget Primitif 2024 – Budget Principal « Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise »**

Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur le Président rappelle que les modalités de vote du budget des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont décrites par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 5217-10-4 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans le délai de 10 semaines avant l'examen du budget primitif.

Monsieur le Président précise que les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications sont précisées par l'instruction M57, et que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire a été actée par délibération en date du 22 février 2024.

La note de présentation des budgets 2024 et la maquette budgétaire réglementaire M57 sont fournis en annexes.

Il est rappelé, que, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT précisant le cadre des virements de crédits entre chapitres en M57, le Conseil Communautaire fixe cette limite à l'occasion du vote du budget.

Vu le Référentiel Budgétaire et Financier (RBF), voté en date du 26 octobre 2023, lors du choix du passage à la norme comptable M57, il est possible de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein

de la même section, dans la limite de 7,5% des crédits inscrits pour les dépenses réelles de chaque section. Néanmoins, cette possibilité ne s'applique pas aux dépenses de personnel.

Monsieur le Président propose de retenir la limite maximum de 7,5% pour les virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, pour le fonctionnement et l'investissement.

Dans le cas où ce dispositif serait appliqué, une information sera donnée au cours du Conseil Communautaire qui suivra le(s) virement(s) de crédits.

Monsieur le Président propose pour le Budget Primitif 2024 du Budget Principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, les inscriptions budgétaires suivantes :

Soit en section de fonctionnement :

- En dépenses :	14.742.810,00 €
- En recettes :	20.521.331,23 €

Soit en section d'investissement :

- En dépenses :	4.064.027,04 €
- En recettes :	4.064.114,39 €

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N=1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 912 360,00	0,00	2 893 900,00	0,00	2 893 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	5 737 000,00	0,00	6 457 000,00	0,00	6 457 000,00
014	Atténuations de produits	2 098 650,00	0,00	2 098 650,00	0,00	2 098 650,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 249 750,00	0,00	2 339 610,00	0,00	2 339 610,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>12 997 760,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 789 160,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 789 160,00</b>
66	Charges financières	130 750,00	0,00	96 650,00	0,00	96 650,00
67	Charges spécifiques (3)	2 500,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>13 131 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 887 810,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 887 810,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	575 600,00		855 000,00	0,00	855 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>575 600,00</b>		<b>855 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>855 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>13 706 610,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 742 810,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 742 810,00</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>14 742 810,00</b>
--	----------------------

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	60 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 712 750,00	0,00	2 107 000,00	0,00	2 107 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
731	Fiscalité locale	5 876 100,00	0,00	6 307 000,00	0,00	6 307 000,00
74	Dotations et participations (3)	1 736 400,00	0,00	1 816 345,00	0,00	1 816 345,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	3 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>12 388 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 310 345,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 310 345,00</b>
76	Produits financiers	2 000,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>12 390 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 311 845,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 311 845,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	700,00		3 550,00	0,00	3 550,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>700,00</b>		<b>3 550,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 550,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>12 391 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 315 395,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 315 395,00</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>7 205 936,23</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>20 521 331,23</b>
--	----------------------

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N°1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	268 500,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	52 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	2 024 452,14	0,00	1 341 830,00	0,00	1 341 830,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	101 405,05	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 466 357,19</b>	<b>0,00</b>	<b>1 991 830,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 991 830,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	996 000,00	0,00	880 100,00	0,00	880 100,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	874 602,33	0,00	888 730,00	0,00	888 730,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 870 602,33</b>	<b>0,00</b>	<b>1 768 830,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 768 830,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>4 336 959,52</b>	<b>0,00</b>	<b>3 760 710,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 760 710,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	700,00		3 550,00	0,00	3 550,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>700,00</b>		<b>3 550,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 550,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>4 337 659,52</b>	<b>0,00</b>	<b>3 764 260,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 764 260,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

## DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		<b>(1) 299 767,04</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	72 380,34
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	227 386,70

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 064 027,04</b>
---	---------------------

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	437 600,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	650 000,00	0,00	590 200,00	0,00	590 200,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 087 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>615 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>615 200,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	12 700,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
18	Cpts de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	11 500,00	0,00	11 200,00	0,00	11 200,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>25 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 200,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 112 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>648 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>648 400,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	575 600,00		855 000,00	0,00	855 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>575 600,00</b>		<b>855 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>855 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 688 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 503 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 503 400,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>2 515 039,53</b>
--	---------------------

## DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		<b>(III) 45 674,86</b>
018	RSA	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	<b>45 674,86</b>

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 084 114,39</b>
---	---------------------

Vu, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 12 mars 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIENT** la limite maximum de 7,5% pour les virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, pour le fonctionnement et l'investissement,
- **ADOpte** le budget Primitif du Budget Principal « Communauté de Communes de la plaine Dijonnaise » pour l'exercice 2024, comme ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

### Budget Primitif 2024 – Budget Principal « Funérarium »

Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur le Président rappelle que les modalités de vote du budget des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont décrites par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles R.5211-14 et L. 2312-1.

Monsieur le Président précise que les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications sont précisées par l'instruction M4, et que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire a été actée par délibération en date du 22 février 2024.

La note de présentation des budgets 2024 et la maquette budgétaire réglementaire M4 sont fournies en annexes.

Monsieur le Président propose pour le Budget Primitif 2024 - Budget Principal « Funérarium », les inscriptions budgétaires suivantes :

#### Soit en section de fonctionnement :

- En dépenses :	29.470,00 €
- En recettes :	29.868,66 €

#### Soit en section d'investissement :

- En dépenses :	16.626,00 €
- En recettes :	16.636,00 €

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>A2</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N=1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	14 700,00	0,00	15 700,00	0,00	15 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>15 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 700,00</b>
66	Charges financières	3 320,00	0,00	2 760,00	0,00	2 760,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>18 520,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 460,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 460,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	5 500,00		5 900,00	0,00	5 900,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	4 930,00		5 110,00	0,00	5 110,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>10 430,00</b>		<b>11 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 010,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>28 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 470,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 470,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>29 470,00</b>
---	------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N=1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	20 830,00	0,00	20 830,00	0,00	20 830,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>20 830,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 830,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 830,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>20 830,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 830,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 830,00</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>20 830,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 830,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 830,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>9 038,66</b>
---	-----------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>29 868,66</b>
---	------------------

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>A3</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 410,00	0,00	11 000,00	0,00	11 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>10 410,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>10 410,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>10 410,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>5 626,00</b>
--	-----------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>16 626,00</b>
---	------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	6 560,31	0,00	5 626,00	0,00	5 626,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>6 560,31</b>	<b>0,00</b>	<b>5 626,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 626,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>6 560,31</b>	<b>0,00</b>	<b>5 626,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 626,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	5 500,00		5 900,00	0,00	5 900,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	4 930,00		5 110,00	0,00	5 110,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>10 430,00</b>		<b>11 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 010,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>16 990,31</b>	<b>0,00</b>	<b>16 636,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 636,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	0,00
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>16 636,00</b>

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 12 mars 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif 2024 - Budget Principal « Funérarium », pour l'exercice 2024, comme ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

### Budget Primitif 2024 – Budget Principal « Service Commune d'Instruction des Droits des Sols »

Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur le Président rappelle que les modalités de vote du budget des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont décrites par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 5217-10-4 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans le délai de 10 semaines avant l'examen du budget primitif.

Monsieur le Président précise que les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications sont précisées par l'instruction M57, et que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire a été actée par délibération en date du 22 février 2024.

La note de présentation des budgets 2024 et la maquette budgétaire réglementaire M57 sont fournies en annexes.

Monsieur le Président propose pour le Budget Primitif 2024 du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols », les inscriptions budgétaires suivantes :

Soit en section de fonctionnement :

- En dépenses : 218.150,00 €
- En recettes : 290.919,47 €

Soit en section d'investissement :

- En dépenses : 00,00 €
- En recettes : 20.911,29 €

**Cté CMES PLAINE DIJONNAISE - URBANISME - BP (projet de budget) - 2024**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N°1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	24 350,00	0,00	27 200,00	0,00	27 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	188 200,00	0,00	169 800,00	0,00	169 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	14 200,00	0,00	19 200,00	0,00	19 200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>226 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>216 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>216 200,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>226 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>216 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>216 200,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 950,00	0,00	1 950,00	0,00	1 950,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 950,00</b>

<b>TOTAL</b>	228 700,00	0,00	218 150,00	0,00	218 150,00
--------------	------------	------	------------	------	------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>218 150,00</b>
--	-------------------

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	226 750,00	0,00	216 200,00	0,00	216 200,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>226 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>216 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>216 200,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>226 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>216 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>216 200,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>226 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>216 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>216 200,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>74 719,47</b>
---	------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>290 919,47</b>
--	-------------------

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
				+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>0,00</b>
				=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>0,00</b>

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		1 950,00	1 950,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>1 950,00</b>	<b>1 950,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>18 961,29</b>
--	------------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>20 911,29</b>
---	------------------

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 12 mars 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ADOPTE** Budget Primitif 2024 du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols », pour l'exercice 2024, comme ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

**Budget Primitif 2024 – Budget Annexe « Zone d'Activités Économiques (ZAE) Les Cent Journaux »**

Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur le Président rappelle que les modalités de vote du budget des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont décrites par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 5217-10-4 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans le délai de 10 semaines avant l'examen du budget primitif.

Monsieur le Président précise que les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications sont précisées par l'instruction M57 et que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire a été actée par délibération en date du 22 février 2024.

La note de présentation des budgets 2024 et la maquette budgétaire réglementaire M57 sont fournies en annexes.

Monsieur le Président propose pour le Budget Primitif 2024 - Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux », les inscriptions budgétaires suivantes :

Soit en section de fonctionnement :

- En dépenses : 2.650.785,88 €
- En recettes : 2.664.391,67 €

Soit en section d'investissement :

- En dépenses : 4.098.040,13 €
- En recettes : 4.098.085,88 €

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 091 000,00	0,00	1 062 000,00	0,00	1 062 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 091 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 062 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 062 000,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 091 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 062 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 062 000,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	314 104,38		1 588 785,88	0,00	1 588 785,88
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>314 104,38</b>		<b>1 588 785,88</b>	<b>0,00</b>	<b>1 588 785,88</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 405 104,38</b>	<b>0,00</b>	<b>2 650 785,88</b>	<b>0,00</b>	<b>2 650 785,88</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 650 785,88</b>
--	---------------------

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 405 104,38		2 650 785,88	0,00	2 650 785,88
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 405 104,38</b>		<b>2 650 785,88</b>	<b>0,00</b>	<b>2 650 785,88</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 405 104,38</b>	<b>0,00</b>	<b>2 650 785,88</b>	<b>0,00</b>	<b>2 650 785,88</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>13 605,79</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 664 391,67</b>
--	---------------------

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N=1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	2 405 104,38		2 650 785,88	0,00	2 650 785,88
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>2 405 104,38</b>		<b>2 650 785,88</b>	<b>0,00</b>	<b>2 650 785,88</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 405 104,38</b>	<b>0,00</b>	<b>2 650 785,88</b>	<b>0,00</b>	<b>2 650 785,88</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 447 254,25</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 098 040,13</b>
---	---------------------

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	2 265 000,00	0,00	2 509 300,00	0,00	2 509 300,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 265 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 509 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 509 300,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>2 265 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 509 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 509 300,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	314 104,38		1 588 785,88	0,00	1 588 785,88
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>314 104,38</b>		<b>1 588 785,88</b>	<b>0,00</b>	<b>1 588 785,88</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 579 104,38</b>	<b>0,00</b>	<b>4 098 085,88</b>	<b>0,00</b>	<b>4 098 085,88</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 098 085,88</b>
---	---------------------

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 12 mars 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2024 - Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux » pour l'exercice 2024, comme ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur le Président rappelle que les modalités de vote du budget des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont décrites par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 5217-10-4 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans le délai de 10 semaines avant l'examen du budget primitif.

Monsieur le Président précise que les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications sont précisées par l'instruction M57, et que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire a été actée par délibération en date du 22 février 2024.

La note de présentation des budgets 2024 et la maquette budgétaire réglementaire M57 sont fournies en annexes.

Monsieur le Président propose pour le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales », les inscriptions budgétaires suivantes :

Soit en section de fonctionnement :

- En dépenses :	1.110.894,52 €
- En recettes :	1.120.453,16 €

Soit en section d'investissement :

- En dépenses :	1.290.615,04 €
- En recettes :	1.290.624,52 €

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N+1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	716 000,00	0,00	709 000,00	0,00	709 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>716 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>709 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>709 000,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>716 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>709 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>709 000,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	380 773,33		401 894,52	0,00	401 894,52
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>380 773,33</b>		<b>401 894,52</b>	<b>0,00</b>	<b>401 894,52</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 096 773,33</b>	<b>0,00</b>	<b>1 110 894,52</b>	<b>0,00</b>	<b>1 110 894,52</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 110 894,52</b>
--	---------------------

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 096 776,33		1 110 894,52	0,00	1 110 894,52
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 096 776,33</b>		<b>1 110 894,52</b>	<b>0,00</b>	<b>1 110 894,52</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 096 776,33</b>	<b>0,00</b>	<b>1 110 894,52</b>	<b>0,00</b>	<b>1 110 894,52</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>9 558,64</b>
---	-----------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 120 453,16</b>
--	---------------------

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N=1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 096 776,33		1 110 894,52	0,00	1 110 894,52
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>1 096 776,33</b>		<b>1 110 894,52</b>	<b>0,00</b>	<b>1 110 894,52</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 096 776,33</b>	<b>0,00</b>	<b>1 110 894,52</b>	<b>0,00</b>	<b>1 110 894,52</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>179 720,52</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 290 615,04</b>
---	---------------------

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	874 602,33	0,00	888 730,00	0,00	888 730,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>874 602,33</b>	<b>0,00</b>	<b>888 730,00</b>	<b>0,00</b>	<b>888 730,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest, non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>874 602,33</b>	<b>0,00</b>	<b>888 730,00</b>	<b>0,00</b>	<b>888 730,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	380 773,33		401 894,52	0,00	401 894,52
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>380 773,33</b>		<b>401 894,52</b>	<b>0,00</b>	<b>401 894,52</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 255 375,66</b>	<b>0,00</b>	<b>1 290 624,52</b>	<b>0,00</b>	<b>1 290 624,52</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 290 624,52</b>
---	---------------------

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 12 mars 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales » pour l'exercice 2024, comme ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Départ de Monsieur Benjamin BONIN.

**Vu**, l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Établissement,

**Vu**, l'article L.332-8-3° du Code Général de la Fonction Publique qui dispose que les emplois permanents peuvent être également occupés de manière permanente par des agents contractuels territoriaux,

**Vu** l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique qui dispose que « Par dérogation au principe énoncé à l'article L.311-1 et sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 313-1, des emplois permanents peuvent être également occupés de manière permanente par des agents contractuels territoriaux dans les cas suivants : [...] Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code».

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

### Au titre des emplois permanents des agents titulaires

**Considérant**, au sein du Pôle Cohésion Sociale, la mise à temps complet d'un agent, l'augmentation du temps de travail pour donner suite à la mutation interne d'un second agent et le souhait de réduction de temps de travail d'un troisième agent,

**Considérant** qu'il convient de stabiliser le poste de chargé de mission « Développement économique et tourisme »,

Il est ainsi proposé la création de deux postes d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe, d'un poste d'adjoint d'animation territorial et d'un poste de rédacteur.

### Au titre des emplois permanents de moins de 17h30

**Considérant** qu'il convient d'ajuster les besoins pour les services Enfance et Jeunesse au fil des départs et réorganisations sur les sites de BESSEY-LES-CÎTEAUX, FAUVERNEY, GENLIS, LONGEAULT-PLUVAULT, ROUVRES-EN-PLAINE, TART.

Il est ainsi proposé la création de six postes d'adjoint d'animation à temps non complet.

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 12 mars 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **CRÉE** les emplois permanents suivants à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 :

- **Agent titulaire pour la filière Administrative – Catégorie B**

- Rédacteur territorial à temps complet.

- **Agents titulaires pour la filière Animation – Catégorie C**

- Adjoint principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Adjoint principal de 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 21 heures annualisées,
- Adjoint d'animation territorial à hauteur de 21h21 annualisées (21,34h).

• Agents non titulaires pour la filière Animation – Catégorie C

- Adjoint territorial d'animation à 07h05 annualisées (07.08h),
- Adjoint territorial d'animation à 09h03 annualisées (09.05h),
- Adjoint territorial d'animation à 14h25 annualisées (14.41h),
- Adjoint territorial d'animation à 15h28 annualisées (15.46h),
- Adjoint territorial d'animation à 08h55 annualisées (08.91h),
- Adjoint territorial d'animation à 14h56 annualisées (14.93h).

- **APPROUVE** la modification, en conséquence, du tableau des effectifs,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - MOBILITÉ - TRANSPORTS - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### Déploiement d'un Contrat Local de Santé (CLS)

Rapporteur : V. DANCOURT

Il est rappelé que le Projet de Territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) prévoit de déployer un Contrat Local de Santé (CLS) dans l'objectif de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé et de proposer des parcours de santé plus cohérents, adaptés à l'échelon local.

Le CLS, qui fait partie des mesures de la loi de 2009 Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST), est un plan stratégique pluriannuel, porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale ou un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Un CLS est un outil souple et modulable de contractualisation entre les différents acteurs de la santé et une collectivité territoriale ou un EPCI, pour répondre aux enjeux de santé d'un territoire. Il fait le lien entre le Projet Régional de Santé (PRS) et des actions concrètes sur un territoire, pouvant concerner la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins ou l'accompagnement médico-social.

Concrètement, un CLS propose :

- Une stratégie et des objectifs définis en commun avec les acteurs des secteurs médicaux, paramédicaux, sociaux, médico-sociaux et une collectivité ou un EPCI,
- Un programme d'actions pluriannuel répondant aux besoins locaux et en appui des actions menées par les partenaires,
- Un dispositif de suivi de la mise en œuvre et d'évaluation des résultats.

Sans se substituer aux dispositifs locaux de santé existants, le CLS a pour objectifs opérationnels de :

- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé,
- Décliner les politiques de santé (nationales et régionales) à l'échelle locale,
- Mettre en cohérence des leviers et des acteurs autour de priorités définies localement,
- Améliorer la coordination entre les champs de la santé pour répondre aux situations complexes de prises en charge,
- Mettre en œuvre des solutions pour faciliter les parcours de santé et de vie des personnes.

Il est précisé concernant les besoins de notre territoire en matière de santé, qu'aucun diagnostic n'a encore été mené. Toutefois, les études et ateliers réalisés depuis 4 ans dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) ont mis certaines problématiques de santé en évidence comme :

- Le vieillissement de la population et la nécessité de prévenir l'isolement et la perte d'autonomie des personnes âgées,
- Le repérage précoce du handicap chez le jeune enfant,
- Le non-recours aux soins et la souffrance psychique de personnes en situation d'exclusion sociale.

À cela pourraient s'ajouter des actions en matière de prévention sanitaire (activité physique, alimentation, soins dentaires...), de communication (relais des campagnes nationales de prévention), de mobilité, de logement et d'enjeux environnementaux.

Nous avons pu échanger avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bourgogne Franche-Comté (BFC), sur les conditions de mise en place d'un CLS sur le territoire de la Plaine Dijonnaise. Il en ressort les éléments suivants :

- La Plaine Dijonnaise fait partie de l'un des derniers territoires de la Région de Bourgogne Franche-Comté n'ayant pas encore signé un CLS,
- L'ARS de Bourgogne-Franche-Comté serait favorable à la mise en place d'un CLS, à l'échelle de la CCPD, bien que la condition du nombre d'habitants ne soit pas pleinement satisfaite (+ de 30 000 habitants),
- L'ARS peut cofinancer le poste d'animateur de CLS à recruter par la CCPD à hauteur de 50%,
- La mise en place d'un CLS est précédée :
  - o D'une délibération de la CCPD, suivi d'un courrier du Président de l'EPCI à l'ARS de BFC,
  - o Puis d'un diagnostic territorial en santé, piloté par l'animateur du CLS.

Sous réserve de validation par le Conseil Communautaire, le CLS pourrait être mis en place selon le calendrier prévisionnel suivant :

#### **Commissions spécifiques réunissant les 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> Commissions le 29 novembre 2023**

- o Présentation de la démarche, des conditions et du calendrier prévisionnel pour la mise en place d'un CLS sur le territoire de la CCPD.

#### **Conseil Communautaire du 28 mars 2024**

- o Validation de la démarche et du calendrier pour la mise en place d'un CLS sur le territoire,
- o Délibération autorisant Monsieur le Président à lancer la procédure auprès de l'ARS.

#### **Saisine officielle de l'ARS de BFC par la CCPD à partir du 29 mars 2024**

- o Courrier de Monsieur le Président à l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté.

#### **Recrutement d'un animateur de CLS en 2024**

- o Recrutement lié au fait que l'ARS de BFC approuve le lancement de la démarche,
- o Compétences en évaluation des politiques publique en général et de santé en particulier,
- o Cofinancement par l'ARS de BFC à 50% d'un plafond de 60 000,00 € (soixante mille euros).

#### **Diagnostic territorial de santé en 2024**

- o Pilotage par l'animateur de CLS,
- o Méthodologie de projet,
- o Ateliers territoriaux de santé avec les acteurs santé du territoire,
- o Élaboration et rédaction du plan d'actions du CLS.

#### **Délibérations du Conseil Communautaire sur le projet de CLS de la CCPD**

- o Validation du CLS et autorisation du Président à le signer,
- o Inscriptions budgétaires des actions au Débat d'Orientation Budgétaire et vote au Budget 2025.

#### **Signature officielle du CLS, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2025**

**Vu**, l'avis favorable des Commissions 4 (Aménagement du territoire, Mobilité, transports, Transition énergétique), 5 (Emploi, Action sociale, Autonomie), 6 (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse) et 7 (Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, Environnement, Développement durable, Gestion de la GEMAPI), réunies en Commission mixte le 29 novembre 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** du déploiement d'un Contrat Local de Santé sur le territoire de la Plaine Dijonnaise, selon les conditions ci-dessus exposées,

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

## PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE

### **ENFANCE - JEUNESSE**

#### Approbation du Règlement Intérieur des Accueils de Loisirs Sans hébergement (ALSH) et Espaces Jeunes 2024-2025 (hors annexes)

Rapporteuse : Z. HEMAIRIA

Pour la quatrième année consécutive, la campagne de renouvellement de dossiers administratifs pour l'année scolaire à venir, sera effectuée entre mars et début juillet 2024, en fonction des six secteurs géographiques périscolaires du territoire.

En termes de communication, des flyers vont être distribués dans chacune des écoles, à destination de l'ensemble des élèves. En parallèle, toutes les informations seront communiquées auprès des Mairies, afin que chaque nouvel arrivant puisse en être informé.

Il est rappelé que le Règlement Intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement et des Espaces Jeunes est l'un des éléments du dossier administratif qui doit, non seulement être porté à la connaissance des familles utilisatrices du service, mais également validé par elles-mêmes, avant toute réservation.

Les principales modifications sont proposées comme suit, en rouge (le projet de Règlement intérieur est joint en annexe) :

- Article 7 – En cas d'absence de l'enfant ou du jeune :

**ATTENTION** : Pour le premier jour d'absence, le repas étant déjà commandé par la collectivité, seule la part « repas » du tarif sera facturée, puis les réservations suivantes seront excusées, à condition que le CFU soit informé de l'absence de l'enfant. Le cas échéant, la totalité des repas commandés, restant à la charge de la CCPD, seront facturés à la famille.

En effet, de nombreuses familles souhaitent bénéficier d'une exonération en cas d'absence de leur enfant, mais ne préviennent pas le Centre de Facturation Unique de ladite absence ; générant des commandes inutiles de repas notamment.

- Article 23 - Les absences non prévues :

En cas de grève ou d'absence inopinée des enseignants, ~~sauf dans le cas de la mise en place par la commune (qui a la compétence scolaire), d'un service minimum d'accueil, les mêmes délais d'annulation s'appliquent,~~ seule la partie repas sera facturée à la famille.

Bien que ces circonstances ne soient pas du fait de la Communauté de Communes, cette souplesse supplémentaire permettrait au peu de familles concernées de ne pas avoir la totalité de la somme à leur charge.

Monsieur le Président ajoute qu'une augmentation tarifaire supplémentaire va être opérée à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024 pour faire face à la hausse de 29% du coût unitaire du repas depuis juillet 2023. Elle sera présentée aux membres du Conseil Communautaire pour validation, avec l'ensemble des annexes de ce présent Règlement Intérieur.

**Vu**, l'avis favorable de la 6<sup>ème</sup> commission réunie le 12 février 2024,

Monsieur Olivier GAUTHRON demande quel type de document est demandé pour justifier de l'absence d'un enfant. Il fait part de son entretien avec un médecin généraliste qui fait état de la situation suivante : des personnes se rendent à son cabinet uniquement pour obtenir un certificat médical afin de ne pas payer la cantine. Méthode que ce médecin refuse.

Madame Zineb HEMAIRIA rappelle que la 1<sup>ère</sup> chose est de prévenir systématiquement, en amont, de l'absence de l'enfant. Un certificat médical est automatiquement délivré lors de la consultation.

Madame Maïté COUBAT précise que la problématique est que les parents se rendent en cabinet médical pour obtenir un certificat pour « convenances ».

Monsieur Gilles BRACHOTTE déclare que les médecins doivent prendre leurs responsabilités. Il est connu que des certificats de complaisance sont délivrés, ce qui coûte une fortune au système. Les médecins doivent expliquer à leurs patients qu'il n'est pas possible de délivrer ce type d'acte.

Monsieur Vincent DANCOURT explique qu'un médecin ne peut rédiger un certificat sans avoir examiné le patient. Toute personne soupçonnée d'abuser du système doit être déboutée. Cette méthode est appliquée par la grande majorité des médecins. Une éducation semble à faire auprès des parents.

Monsieur Patrice ESPINOSA prend la parole pour déclarer qu'une réflexion commune doit être conduite sur l'augmentation des tarifs, à la suite de la hausse de 29% du coût des repas, non seulement liée au changement de prestataire mais surtout à la crise inflationniste subie par tous. Des propositions chiffrées seront ensuite proposées à l'assemblée communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le Règlement Intérieur des Accueils de Loisirs Sans hébergement (ALSH) et Espaces Jeunes 2024-2025 (hors annexes),
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

# INFORMATIONS

## Informations de la Présidence

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la mise à disposition, auprès du Secrétariat Général de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise des dossiers suivants :

- Bilan de mandat du Conseil Économique Social et Environnement (CESER) Bourgogne Franche-Comté 2018-2023.
  - Toutes les informations sont disponibles également sur [www.ceser.bourgognefranche-comte.fr](http://www.ceser.bourgognefranche-comte.fr)

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## Compte-rendu des avis pris dans le cadre de la Commission « Mutualisation, Communication, Action culturelle et Tourisme »

Rapporteur : G. BRACHOTTE

La dernière Commission, a porté sur la dernière étape du schéma de mutualisation et de faire des préconisations auprès du prestataire AGORA. Toutes les personnes qui ont participé aux différentes réunions sont remerciés.

3 points essentiels ressortent :

- Mutualiser des services supports (appui des politiques publiques, Commande publique, juridique, informatique),
- Dynamiser la mise en relation du gros matériel entre les communes,
- Mettre les secrétariats de mairies en réseau.

Le financement à mettre en place sera, soit par abonnement, soit par ticket ou un mix des 2 possibilités.

AGORA doit maintenant fournir un rapport détaillé, en analysant les impacts financiers et organisationnels.

Ce schéma de mutualisation devrait être proposé au vote d'ici fin juin, avec la mise en place des premières actions en septembre 2024.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## Compte-rendu des avis pris dans le cadre de la Commission « Développement économique, Équipements, Infrastructures, Développement numérique »

Rapporteur : J-P. COLOMBERT

La prochaine réunion de la Commission est programmée le 04 avril prochain, pour traiter de la vente de terrains sur la ZAE La Tille et de l'avancement des différentes zones.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Finances, Personnels, Moyens informatiques, Modernisation de l'Administration »

Rapporteur : V. CROUZIER

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Aménagement du Territoire, Mobilité, Transports et Transition énergétique »

Rapporteur : V. DANCOURT

Lors de la dernière Commission, ont été évoqués les points suivants :

- Plan de Mobilité Simplifié. Merci aux communes qui ont transféré l'information pour les 2 sessions de concertation avec nos concitoyens pour continuer l'élaboration de ce Plan. Il est rappelé que 2 réunions sont prévues avec les élus, afin qu'ils puissent s'exprimer sur ce sujet.
- Plan Climat Air Énergie Territorial.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

**Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Emploi, Action sociale, Autonomie »**

Rapporteuse : N. SEGUIN

Pour information, le prochain Conseil Communautaire aura pour préambule la présentation du fonctionnement et des grands principes d'une épicerie solidaire, ainsi que l'étude du projet de la Communauté de Communes, avec le cabinet Activ'.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

**Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Petite enfance, Enfance, Jeunesse »**

Rapporteuse : Z. HEMAIRIA

**Évènement Festif dédié à la Jeunesse « Festi'Jeunes » – Seconde édition**

**Vu**, la délibération n°20/05/2021/17 en date du 20 mai 2021 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, portant sur la validation de la Prestation de Service Jeunes,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que « la création d'un évènement festif dédié à la jeunesse » est organisé dans le cadre de la Prestation de Service Jeunes (PS Jeunes) pour, d'une part développer des espaces d'échanges entre jeunes et avec des professionnels ; d'autre part, permettre aux jeunes de s'impliquer dans la vie locale.

Par ailleurs, lors des ateliers Jeunesse de la Convention Territoriale Globale (CTG), il est constaté une amélioration de l'interconnaissance entre les partenaires mais également un manque de visibilité des actions Jeunesse menées sur le territoire : un évènement d'ampleur, associant différents partenaires et services, contribue donc à renforcer d'une part le lien existant, d'autre part le rayonnement de la politique Jeunesse.

Enfin, centrale au cœur du projet pédagogique, la place des jeunes en qualité d'acteurs de la vie locale est mise en lumière grâce à l'implication des jeunes adhérents, anciens et actuels, âgés entre 11 et 25 ans dans l'animation de l'évènement aux côtés de l'équipe d'animation. L'idée principale est de créer des ateliers pour les jeunes, animés par les jeunes.

Il est ainsi proposé l'organisation d'une seconde édition de « Festi'Jeunes », journée festive dédiée à la jeunesse, sur la Plaine Patouillet à Genlis, le samedi 27 avril 2024. Tout comme lors de la première édition, des ateliers ludiques et attractifs, que les jeunes apprécient, seront prévus. L'idée est de partager, entre amis, des activités sportives, manuelles et culturelles tout en permettant la découverte de services liés à la Jeunesse (Maison des Adolescents et de leur Parents, Mission Locale, Espaces Jeunes) ainsi que des thématiques de prévention intéressantes (Gestes de premiers secours avec la Protection Civile, sécurité routière).

Les associations du territoire, les Conseils Municipaux de Jeunes (CMJ) et d'autres structures jeunesse sont invitées à venir, avec un groupe de jeunes, afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier de la journée.

La clôture de l'évènement serait une soirée dansante « Festi'Party », animée par un Disc-Jockey.

Cette année, l'organisation d'une navette sur inscription pour se rendre sur le site de Festi'Jeunes est à l'étude et serait proposée aux jeunes résidents sur toutes les communes du territoire.

Le budget de l'évènement, incluant les frais de matériel, d'alimentation et autres frais serait supérieur à celui de l'année précédente au regard la nécessité de louer des abris (type tonnelles) afin de permettre le maintien de la manifestation en cas d'intempéries, soit 6 000,00 € (six mille euros).

Il est envisagé de collecter un certain nombre de lots auprès de différentes entreprises locales et en dehors du territoire. Une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or sera éventuellement à l'étude : Fonds Publics et Territoires « Favoriser l'engagement et la participation des enfants et des jeunes » (volet 2), selon le degré réel d'implication des jeunes dans le projet, à hauteur de 250 € (deux cent cinquante euros) par jeune pour un groupe de 6 à 8 jeunes au maximum, soit une somme visée de 1 500,00 € (mille cinq cents euros) à 2 000,00 € (deux mille euros).

Monsieur Patrice ESPINOSA remercie Monsieur le maire de Genlis, pour la mise à disposition de la Plaine Patouillet pour permettre que cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

**Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, Environnement, Développement durable, Gestion de la GEMAPI »**

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

# COMPTES-RENDUS DE LA REPRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE AU SEIN DES ORGANISMES

## Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or le Département (ICO)

Rapporteur : P. ESPINOSA

L'agence compte en adhésion, 334 communes, 18 Communautés de Communes et 14 syndicats.

À ce jour, 71 conventions de prestation sont signées avec les communes, ce qui représente environ un montant 11 millions d'euros.

Son fonctionnement est assuré par la mise à disposition de fonctionnaires du Conseil Départemental, qui interviennent au sein de l'Agence, évaluée à 10-15% du temps de travail des agents. Ce qui représente 34 agents intervenants, ce qui représente in-fine 2 Équivalents Temps Plein.

Quelques dysfonctionnements ont été signalés sur la plateforme Libriciel.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence Économique Régionale Bourgogne - Franche-Comté (AER BFC)

Rapporteur : J-P. COLOMBERT

Le compte-rendu de l'Assemblée Spéciale du 06 mars a été transmis. Il pourra être revu lors d'une prochaine réunion.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence France Locale

Rapporteur : V. CROUZIER

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu de la représentation au sein du GIP (Groupement d'Intérêt Public) Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle, (ARNia) et au Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique (CAOS)

Rapporteur : V. CROUZIER

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu de la représentation au sein du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du bassin du dijonnais

Rapporteur : V. DANCOURT

Le budget sera voté lors de la prochaine réunion, programmée le 03 avril.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## Compte-rendu de la représentation au sein de l'Établissement Public Foncier DOUBS BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

Rapporteur : V. DANCOURT

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement Norge, Ouche, Tille et Vouge (SINOTIV'EAU)

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat du Bassin versant de l'Ouche (SBO)

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat du Bassin versant de la Vouge (SBV)

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA)

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Mixte Vingeanne, Bèze, Albane (SMVBA)

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte d'Or (S.I.C.E.C.O)

Rapporteur : J. THÉVENEAU

La Commission Locale Énergie n°12 s'est réunie lundi 25 mars après-midi, la Commission Énergie le mardi 26 mars et l'Assemblée générale à Sombernon s'est déroulée aujourd'hui en fin de journée.

Quelques informations générales :

- Le taux de coupure monte assez régulièrement. Nous en sommes à presque 90 minutes par an, ce qui correspond à une augmentation du double par rapport à quelques années auparavant. 50% de ces coupures seraient provoquées par des chutes d'arbres, présents sur les propriétés privées notamment, les propriétaires n'assurant pas un élagage régulier. De plus, les tempêtes successives ont également abimé les lignes électriques, en plus de la vétusté constatée.
- Conseil en Energie Partagé (CEP) : sur les 7 postes, seuls 5 sont pourvus, une 6<sup>ème</sup> personne arrive, malgré le manque de candidatures. Chaque Conseiller gère environ 80 communes, ce qui peut expliquer en partie, l'allongement des délais de traitement des dossiers.
- Vote du Compte de gestion : En Fonctionnement, il est à noter une recette « exceptionnelle » due au changement du mode de calcul, car sur l'année 2023, il a été compté 5 trimestres, d'où un gain d'environ 2,5 millions d'euros. Il faut également signaler la baisse du coût de maintenance des éclairages publics, grâce à l'investissement en leds. En Investissement, 15 millions d'euros ont été investis en 2023. Pour la Régie Chaleur, tout est positifs avec les 3 complexes (Saulieu, Fontaine et Velars-sur-Ouche) qui fonctionnent bien. Reste la problématique sur les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) avec un déficit signalé de 90 000,00 €. Le marché de gestion, se terminant fin 2024, a été reconduit avec un renouvellement pour 2 année supplémentaire, et réfléchir au devenir des bornes électriques du SICECO.
- Le poste d'animateur Mobilité Multi Énergies a été validé, en regroupement de plusieurs syndicats.
- À la demande plusieurs collectivités qui avaient du mal à trouver un bureau d'études pour travailler sur les dossiers de performance énergétique, la Commission Énergie a validé le fait de faire un marché pour obtenir 3 bureaux d'études qui pourront donner des devis complémentaires aux collectivités.
- Le soutien aux projets d'innovation énergétique des bâtiments a été renouvelé. 35 dossiers sont déjà validés, sur un total de 50 demandes, ce qui représente environ 1,2 million d'investissement.

- Projet photovoltaïque : un décret est à venir pour obtenir de meilleurs tarifs pour les petites surfaces, inférieures à 2 hectares.
- Rappel que seulement un tiers des communes ont répondu au Zones d'Accélération en énergies renouvelables.
- Rappel sur l'obligation en 2028 de couvrir minimum 50% des toitures supérieures à 500 mètres carrés et les parkings supérieurs à 1 500 mètres carrés, avec la mise en place d'ombrières ou de projets photovoltaïques.
- Mise en place prochainement de Rencontres Club énergie sur la rénovation énergétique des écoles, des bâtiments.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

**Compte-rendu de la représentation au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

Rapporteur : J-E. ROLLIN

En l'absence de Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN, ce point est retiré de l'ordre du jour.

**Compte-rendu de la représentation au sein du Collège Albert CAMUS**

Rapporteuse : C. CLAUDEL-SALOMON

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

**Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et déchets assimilés - SMICTOM de la Plaine Dijonnaise**

Rapporteur : D. CHETTA

En l'absence de Monsieur Daniel CHETTA, ce point est retiré de l'ordre du jour.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Questions diverses**

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur Guy MORELLE remercie, en son nom et celui de Nicolas BAUDOIN, Monsieur le Maire et la municipalité de Genlis, pour le prêt gratuit de la salle Odéon à l'occasion du Ciné-débat du 07 mars dernier.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autre question, Monsieur le Président lève la séance à 21h20.

Secrétariat de séance



**Jean-Pierre COLOMBERT**  
Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique  
Maire de CESSEY-SUR-TILLE

Présidence de séance



**Patrice ESPINOSA**  
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  
Maire d'IZIER